

SYNDICAT GÉNÉRAL DU LIVRE ET DE LA COMMUNICATION ÉCRITE

# MOBILISÉS CONTRE LA CASSE SOCIALE

PRESSE | ÉDITION | LABEUR

RETRAITES

CHÔMAGE

PÉNIBILITÉ

PRÉCARITÉ

SALAIRES



livreparisien.com



@SGLCE.CGT



@SGLCE\_CGT



01.43.31.53.51



# CHÔMAGE

## LES PRÉCAIRES PAIENT LA NOTE

**L**A CASSE DE L'ASSURANCE chômage votée il y a quelques mois va désormais se faire sentir pour les millions de demandeurs d'emploi et travailleurs précaires. Les nouvelles règles issues de cette « réforme » s'appliquent depuis le 1<sup>er</sup> novembre et elles vont durement frapper les chômeurs, en particulier les femmes et les plus précaires.

Dans la presse, l'édition ou le labeur, notre profession connaît très bien, hélas, la précarité. Que ce soit les intérimaires, les pigistes ou les travailleurs à domicile, nombre de salariés de nos secteurs, contraints d'alterner périodes d'activité et de chômage, vont voir leur situation sociale se dégrader.

Pour eux, voilà ce qui va changer, si, faute de mobilisation, le gouvernement maintient sa réforme :

– **LES CONDITIONS D'ACCÈS.** Désormais, il faut avoir travaillé pendant 6 mois sur 24, au lieu de 4 sur 28, pour pouvoir prétendre à une prestation. Ce durcissement va pénaliser en priorité ceux qui sont les plus précaires, notamment ceux qui cumulent leur allocation chômage avec une activité réduite, comme les intérimaires, les pigistes ou les travailleurs à domicile.

– **LE RECHARGEMENT DES DROITS.** La possibilité de prolonger le versement de son allocation en fonction des périodes re-travaillées est, elle aussi, largement durcie. Alors qu'il suffisait d'un mois d'activité pour recharger ses droits, les nouvelles conditions imposent 6 mois travaillés !

– **LE MONTANT DE L'ALLOCATION.** À partir d'avril 2020, la formule de calcul pour déterminer les montants versés va être modifiée. L'indemnisation sera calculée à partir du revenu moyen mensuel, et non plus en se basant sur les seuls jours travaillés. Les mois travaillés incomplets feront chuter le revenu référentiel et, donc, le montant de l'allocation. Un changement qui touchera les travailleurs précaires en emploi discontinu, comme les intérimaires, les pigistes et les travailleurs à domicile.

Pour contrer cette réforme et faire face à la précarité, nous appelons les travailleurs de notre profession, notamment les précaires, à s'organiser avec le SGLCE-CGT et à se mobiliser le 7 décembre contre le chômage et la précarité.



# RETRAITES

## VERS UNE RETRAITE DES MORTS ?



**A** PRÈS AVOIR DÉRÉGULÉ le monde du travail et cassé l'assurance chômage, jetant des centaines de milliers de travailleurs dans les bras de la misère sociale et de la précarité, le gouvernement s'apprête désormais à détruire notre système de retraites actuel, basé sur la solidarité intergénérationnelle.

L'objectif ? Obliger les salariés à travailler encore plus longtemps et réduire le montant des pensions. La réforme s'annonce catastrophique pour nos droits et pour notre santé. Et, contrairement à ce que prétend la petite musique mensongère du gouvernement, ce sont bien tous les salariés qui sont concernés, et non seulement celles et ceux qui bénéficient de régimes spéciaux arrachés de haute lutte et que l'on doit aussi préserver.

Pour mieux combattre cette énième casse sociale, il faut d'abord la comprendre. En ce sens, la CGT a produit un document pertinent – « Retraites, à nous tous de décider » –, qui revient en détail sur les projets du gouvernement et donne une idée de l'ampleur du désastre social annoncé.

Chaque salarié doit prendre ses responsabilités et ne pas laisser peser sur lui ou les générations futures (enfants, petits enfants) la casse de notre système de re-

traites, unique au monde et en capacité de le rester, à condition de s'attaquer aux vraies causes de ses difficultés, par exemple les inégalités salariales femmes-hommes, qui réduisent autant le financement des retraites qu'elles sont importantes.

Avec la CGT, notre syndicat a d'ores et déjà décidé de se mobiliser pour faire échec au gouvernement et à sa réforme néfaste. Au-delà de la mobilisation sociale à construire dans les entreprises et dans la rue, nous pensons qu'il est urgent et indispensable de réunir les salariés pour échanger avec eux sur cette réforme, débattre ensemble des enjeux et décider de comment la combattre. Aussi nous appelons nos élus et l'ensemble des salariés à organiser des assemblées générales dans leurs entreprises afin de créer ces espaces de discussions et d'échanges.

**Le 5 décembre, notre syndicat appelle à une non-parution des quotidiens nationaux, à des grèves pouvant aller jusqu'à 24 heures dans l'ensemble de la profession (presse, édition et labeur) et à participer aux manifestations syndicales.**



# APPEL DE NOTRE COMMISSION EXÉCUTIVE

**RÉUNI EN COMMISSION EXÉCUTIVE** élargie aux délégués syndicaux le 18 novembre et suite aux assemblées générales tenues dans les entreprises, le SGLCE a discuté de la situation politique et de ses conséquences sur le monde du travail. Puis il a débattu de son implication dans la journée d'action du 5 décembre contre la réforme gouvernementale des retraites et pour obtenir la satisfaction des revendications qu'il porte dans les entreprises.

Les politiques libérales mises en place par les gouvernements successifs, avec une accélération ces dernières années, n'en finissent plus de détruire notre modèle social et d'amplifier la précarité. Mais pas pour tout le monde puisque les actionnaires profitent d'une nouvelle augmentation de leurs dividendes, alors que les salariés, les retraités, les jeunes et les demandeurs d'emplois voient leur situation se dégrader sur le plan du pouvoir d'achat, de l'emploi et des conditions de travail... à l'exemple de cet étudiant qui s'est immolé en désespoir de cause parce qu'il ne pouvait prétendre à l'obtention d'une bourse qui lui aurait permis de poursuivre tant bien que mal ses études et de continuer à vivre, se loger, se nourrir et se vêtir. Nombre de jeunes sont malheureusement dans ce cas.

Par ailleurs, nous constatons que certains retraités, dont les pensions ne sont pas à la hauteur des efforts et du travail fournis pendant leur parcours professionnel, ne peuvent pas se soigner. Certains sont même obligés de vivre chez leurs enfants ou dans leur voiture, lorsqu'ils en ont une.

Dans le monde du travail, que ce soit dans le public ou le privé, les salariés se battent

quotidiennement pour améliorer leur condition et faire échec aux projets rétrogrades du gouvernement et des employeurs.

Les professionnels de la santé n'en peuvent plus de cumuler les fonctions alors qu'ils ne parviennent décemment plus à remplir la première mission qui est la leur. Les pompiers expriment également leur ras-le-bol général d'être sous-considérés. Les cheminots sont sujets à une restructuration importante dans leur métier face à une direction qui fait fi des mesures de sécurité pour les personnels et les usagers.

Dans notre profession, nous exigeons :

- la prise en compte de la pénibilité par un aménagement de fin de carrière à 55 ans. Et une retraite pleine et entière à 60 ans ;
- la fin de la répression antisyndicale ;
- la fin de la précarité ;
- l'augmentation générale des salaires ;
- l'abrogation de la loi Macron-Riester sur la distribution de la presse et de l'ouverture à la concurrence qu'elle entérine dans ce secteur.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres, notre syndicat appelle les salariés de la profession à une non-parution des quotidiens nationaux datés du 5 décembre (nuit) et du 6 décembre (jour) avec des arrêts de travail pouvant aller jusqu'à 24 heures dans les entreprises, du mercredi 4 décembre à partir de 17 heures jusqu'au jeudi 5 décembre.

En plus de ces modalités d'action, nous appelons les salariés à participer massivement aux manifestations du 5 décembre 2019.

*Validé unanimement  
à la CE du 18 novembre 2019*